


AVIS PUBLIC MRC DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST, par la présente donné par le soussigné, directeur général, que la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, adoptera à une session subséquente un règlement pour modifier le règlement 289-2018 « Règlement des quotes-parts 2019 ».

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 15 janvier 2019.



Stéphane Bergeron
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 15 janvier 2019 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 janvier 2019.

Signé : _____



Stéphane Bergeron
Directeur général

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

**PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
DU CONSEIL DE LA MRC DE LOTBINIÈRE**

TENUE LE 9 JANVIER 2019

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Jacques Gauthier que le conseil de la MRC de Lotbinière adoptera à une session ultérieure un règlement pour modifier le règlement 289-2018 « Règlement des quotes-parts 2019 » tel que présenté.



Stéphane Bergeron, directeur général
Le 14 janvier 2019